Zeitschrift: Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes

Band: 12 (1886)

Heft: 1

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ VAUDOISE

DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

PARAISSANT 8 FOIS PAR AN

Sommaire: Trente et unième assemblée générale de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, à Lausanne. Discours d'ouverture de M. Louis Gonin, ing. — Fontaine monumentale-projetée sur la place de Montbenon. (Avec deux planches.) — Bâtiment d'école à Lausanne. Rapport du jury sur les plans de concours. — Bulletin bibliographique. — Société suisse des ingénieurs et des architectes.

TRENTE ET UNIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ SUISSE

DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

DISCOURS D'OUVERTURE

prononcé dans la séance du 11 septembre 1885 à Lausanne par le président Louis Gonin, ingénieur.

Messieurs et chers collègues,

Vous tous qui arrivez des différents cantons de la Suisse pour vous réunir à vos amis du canton de Vaud et travailler avec eux à l'avancement des arts et de la science des constructions, recevez, au nom de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes, au nom de tous nos concitoyens, notre remerciement pour le choix que vous avez fait du lieu de votre réunion de 1885 et un salut cordial de bienvenue.

Suivant l'usage établi dans la Société suisse depuis un grand nombre d'années, nous voudrions vous présenter un résumé succinct des travaux accomplis dans notre canton dès l'année 1862 où vous vous réunissiez pour la première fois sur nos rives.

Cette période de vingt-trois ans est bien certainement celle qui a été la plus féconde en constructions de tout genre, ici comme du reste dans la plupart des cantons de la Suisse.

Pour vous rendre un compte exact de tout ce qui s'est fait dans le champ du génie civil, des travaux publics et de l'architecture, il faudrait avoir eu le temps de rassembler et de coordonner une foule de renseignements épars et recourir aux services d'un grand nombre de personnes.

Permettez-nous de nous en tenir seulement aux traits principaux de notre sujet et de présenter rapidement à vos yeux les résultats les plus intéressants.

Nous passerons successivement en revue ce qui s'est fait dans les matières suivantes :

- 1º Chemins de fer;
- 2º Routes et ponts;
- 3º Lacs et cours d'eau;
- 4º Alimentations d'eau urbaines et travaux de salubrité publique;
 - 5º Télégraphie et téléphonie;
 - 6º Navigation.
- 7º Architecture. Monuments publics. Constructions particulières.

1º Chemins de fer.

Lorsque vous vous réunîtes à Vevey et Lausanne, les 19, 20 et 21 octobre 1862, notre canton était encore sous le charme des fêtes auxquelles avait donné lieu l'inauguration du chemin de fer de Lausanne à Fribourg et à Berne.

Nous n'avons eu dés lors aucune fête où l'enthousiasme fût plus général que dans cette occasion. — Un trait d'union venait lier indissolublement la Suisse romande à ses confédérés. Il n'était plus question dès lors, pour aller de Lausanne à Berne, de prendre le chemin de l'école, par Soleure et Herzogenbuchsee.

A ce moment le réseau des chemins de fer vaudois comprenait environ 170 kilomètres, formés du réseau de l'Ouest-Suisse et du tronçon Lausanne-Oron.

A ce réseau primitif sont venues dès lors s'ajouter les lignes suivantes: celle de Jougne à Eclépens, qui nous relie directement avec Paris et qui fut construite de 1867 à 1871; puis les deux lignes de la Broye, qui ont été construites à peu près simultanément, de 1873 à 1877: l'une d'elles, la ligne dite longitudinale, suit à peu près toute la vallée de la Broye, dès Palézieux à Morat; l'autre, la transversale, relie Yverdon, Payerne et Fribourg.

Ces différents tronçons constituent aujourd'hui un réseau unifié appartenant à la compagnie Suisse Occidentale et Simplon.

Au même réseau viendra se joindre dans peu de temps une petite ligne actuellement en construction, celle de Vallorbes à la Vallée de Joux, qui doit son existence à l'exploitation des glaces du lac Brenet.

Outre ce réseau, nous avons à citer encore la ligne régionale de Lausanne à Echallens, l'une des premières lignes suisses à la voie d'un mètre construites sur le bord d'une route cantonale.

Mentionnons encore, sans nous y arrêter, les chemins de fer de Lausanne à Ouchy et de Territet à Glion qui sont sous vos yeux ou le seront demain.

A ce jour, la longueur des chemins de fer exploités sur le territoire vaudois est de 267 kilomètres 742 mètres.

Le montant des subventions accordées par l'Etat, les communes et divers particuliers pour le réseau des chemins de fer vaudois s'élève à 9 795 000 francs.

2º Routes.

Un même essor s'est manifesté dans cette période de vingttrois ans en ce qui concerne la construction des routes.